tive et ainsi que souvent les fois des charges dans la balle.

Les Tchèques paraissent ignorer la règle du coup de pied franc — : les adversaires de celui qui donne le coup de pied ne doivent pas approcher à plus de six mètres du ballon, à moins qu'ils ne se tiennent sur leur propre ligne de but ».

LA FINALE

La Bohême bat l'Angleterre par 2 buts à 1 et remporte la Coupe du Tournoi

Lundi, à 5 heures et demie, l'Angleterre et la Bohême se mettaient en ligne pour la finale.

Les Tchèques sont favoris, bien que pour ma part, le jeu de l'équipe anglaise m'ait paru meilleur comme combinaisons ; la ligne d'avants tchèque possède de meilleurs shooteurs ,au contraire des Anglais qui se montraient maladroits devant les buts.

LA PARTIE

Le jeu a été extrêmement vite et la description en serait difficile.

L'équipe qui a joué avec le plus de cœur et de... force a battu un team composé de joueurs plus fins et pratiquant un jeu fort plaisant mais dont les avants manquaient de finish devant les buts et chose rare pour des Anglais, ne savaient pas botter au but. En effet, les Tchèques, tout en ayant été plus souvent dominés, ont une ligne d'avants de beaucoup supérieure aux Anglais comme shooteurs.

En effet, à 20, 25 et même 30 mètres ils botten au but avec une force et une précision qui leur ont donné la victoire.

Le jeu a été dur, très dur même à de certains moments de la partie; les deux équipes ont usé et abusé de coups défendus et de charges parfois brutales que M. Collier, l'arbitre, dut souvent réprimer en distribuant des coups francs.

A la mi-temps, bien que les Anglais se fussent montrés supérieurs comme combinaisons, rien n'était marqué.

Sitôt la reprise, les Anglais attaquent et pressent la défense adverse, après une série de passes très sûres, Gardner, l'extrême-gauche botte; le gardien tchèque renvoie faiblement et Gardner rentre le premier but.

Les Tchèques veulent à tout prix marquer; les avants s'entendent mieux et sur des passes superbes de précision, Medek, l'inter-gauche, réussit à égaliser aux acclamations de l'assistance.

Quelques minutes après, Kosek, l'inter-droite, qui a bien suivi la balle, la conduit (il m'a semblé le voir y mettre les mains) jusque dans le but anglais et marque ainsi le deuxième but qui donne ainsi la victoire à la Bohême.

Sur une mêlée devant les buts, Benda fait un croche-pied à l'avant centre anglais; Collier accorde un penalty que Gardner botte; le gardien tchèque arrête la balle en se jetant à terre.

Trois corners sont tirés successivement par les Tchèques sans résultat et le coup de sifflet final arrête le jeu, la balle se trouvant au milieu du terrain.

Ce sont des acclamations sans fin à l'équipe de Bohême ainsi qu'aux Anglais.

Les Tchèques viennent recevoir la coupe du Tournoi que leur remet M. Watine en félicitant vainqueurs et vaincus de la belle et courageuse partie qu'ils ont fournie.

H. D.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous chercherez.

ROUBAIX

Le legs Alf. Motte-Grimonprez

Voici la liste des familles qui ont reçu des primes

1°. — 19 Garde-robes : Dequick Arthur, rue de la Planche-Trouée, cour Florin, 4 enfants ; Delbecq François, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 7, 4 enfants ; Dejonghe Léonard, rue des Palmiers, 6, 4 enfants ; Gonce Henri, rue d'Arcole, 21, cour Dumoulin, 2, 2 enfants ; Wittoeck Antoine, rue Barbe-d'Or, cour Thérin, 1, 7 enfants ; Vanhoutte Adolphe, rue Christophe-Colomb, 16, 11 enfants ; Lapauw Gustave, Grande-Rue, 231 bis, cour Vandendorpe, 10, 5 enfants ; Dumetz Henri, boulevard de Strasbourg Maison Carpentier, 4, 4 enfants ; Dorchies Charles, rue de Jemmappes, 13, Cour Ryckewaert, 2, 5 enfants ; Delescluse Anatole, rue de la Vigne, cour Vanzoveren, 14, 3 enfants ; Prouvost Emile, rue de Soubise, cour Saint-Jean 16,4 enfants ; Haderack Emile, rue de l'Epeule, 83, cour Blazin, 16, 4 enfants ; Dhui Arthur, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 18, 4 enfants ; Willem Lévin, rue des Longues-Haies, cour Caquant, 2, 5 enfants, Wanwynnacker Joseph, rue Sainte-Thérèse, cour Florin, 29, 6 enfants ; Moerman Jacob, rue des Fondeurs, cour Saint-Maurice, 14, 5 enfants ; Strassel Jean, rue du Tilleul, 176, cour Lefebvre d'Hondt, 2, 5 enfants. — Denys Louis, rue Copernic, cité Raux-Penet, 1, 5 enfants ; Villette Louis, rue de Wasquehal, 64, 5 enfants.

2°. — 12 lits garnis : Mortier Ferdinand, rue du Pile, 99, 11 enfants ; Pluquet Jules, rue Dampierre, 44, 5 enfants ; Anicaert Louis, rue de la Chaussée, 53, cour Masson, 4, 6 enfants ; Hutsebaut Romain, rue et impasse Barbe d'Or, cour Tourtois, 1, 7 enfants ; Demet Emile, rue de la Paix, 22, cour Faivière, 1, 8 enfants ; Dubuscq Louis, rue d'Alger, 51, 5 enfants ; Caulp Charles, rue du Fort, 27, cour Parent, 3, 9 enfants ; Derbaudringhien Léon, rue Delattre, Cité Sainte-Catherine, 3, 3 enfants ; Dupire Alfred, rue Watt, 82, cour Six, 25, 4 enfants ; Durie Paul, rue des Fleurs, 58, cour Desrousseaux, 13, 4 enfants ; Guelton Norbert, rue de Beaumont, Maisons Poissonnier, cour du Pinson, 5, 4 enfants ; Polite Emile, rue Coligny, fort Cavrois, 20, 2 enfants.

3°. — 6 foyers-cuisinières montés : Potié Phylogone, rue de Mons, 25, cour Delannoy, 14, 4 enfants ; Deconinck Ferdinand, rue Wellon, 11, 5 enfants ; Noé Joseph, rue d'Alger, 91, 5 enfants ; Bot Louis, rue Turgot, 27, cité Vandamme, 8, 3 enfants ; Delbecque Adolphe, rue de l'Epeule, 216, cour Dhalluin, 2, 6 enfants ; Leuridan Louis, rue des Longues-Haies, 115, cour Legros, 2, 2 enfants.

4°. — 6 buffets : Plaisant François, Boulevard de Beaurepaire, cour Jonville, 3, 6 enfants ; Castelain Adolphe, rue Stéphenson, cour Dhalluin, 10, 5 enfants. — Guilmez Constant, rue de la Conférence, 11, cour Ve Deboosère, 7, 4 enfants ; Vandecastel Jules, rue du Fort, 89, cour Vigin, 3, 5 enfants ; Vve Lepoutre Gustave, rue de l'Epeule, 167, 2me cour Lampe, 34, 2 enfants ; Vve Cormier Alexis, rue de Beaumont, cour Mulliez, 1, 5 enfants.

5°. — 6 tables avec 6 chaises : Lecouvé Charles, rue Lacroix, 13, cour Tiberghien, 3, 3 enfants ; Verscheure Pierre, rue Jacquart, 182, cour Chéron, 1, 4 enfants ; Gérard Joseph, Grande-Rue, 131, Grande cour Lefebvre, 9, 4 enfants ; Dechêne Théodore, Boulevard de Metz, 35, cour Godedzsen, 6, 5 enfants ; David Désiré, rue de Lille, 76, cour Dupont, 4 enfants ; Vve Pannekoecke Désiré, rue des Fleurs, 52, cour Desrousseaux, 49, 6 enfants.

6°. — 24 lots de 2 paires de draps et couvertures : Rommens François, rue d'Estaing, cour Bonnet, 4, 5 enfants ; Crupe Edouard, rue de Lannoy, 349, cour Despretz, 14, 2 enfants ; Scholz François, rue du Tilleul, 293, cour Fauvarque, 2, 4 enfants ; Watteau Fortuné, rue de Beaurewaert, 34, cour Osnoir, 1, 3 enfants ; Veuve Steux J.-B., rue des Anges, 34, cour Thérin, 4, 4 enfants ; Verbecke Charles, rue de la Guinguette, 108, cour Sénécaut, 5, 5 enfants ; Delbar Antoine, rue de la Guinguette, 70, c. Delattre, 3, 5 enfants ; Picher, rue de la Guinguette, 70, c. Delattre, 1, 4 enfants ; Croin Amédée, rue Fourcroy, 3, cour Watteau, 9, 2 enfants ; Delerutte Arthur, rue du Fort, 102, 5 enfants ; Veuve Debischop Pierre, rue de la Brasserie, 5, 2 enfants ; Veuve Letienne Agathon, r. de la Brasserie, 3, 1 enfant ; Franchois J.-B., rue Thècle (au Hutin), 35, 4 enfants ; Peers François, rue Meyerbeer, 48, c. Guffels, 3, 4 enfants ; Devos Camille, r. de la Vigne, 61, c. Leroy, 11, 5 enfants ; Fougnies Victor, rue du Cartigny, 99, 4 enfants ; Veuve Flérens Ferdinand, rue de l'Epeule, 2e cour Lampe, 32, 7 enfants ; Jorion Georges, rue des Fleurs, 58, c. Desrousseaux, 50, 4 enfants ; Dericke Emile, rue de l'Epeule, 83, c. Blasin, 7, 8 enfants ; Desrumaux Jules, rue des Longues-Haies, 64, c. Roussel, 11, 5 enfants ; Penel Louis, rue Ste-Thérèse, 14, 5 enfants ; Sturbaut Auguste, rue de Denain, 62, c. Flamencourt, 5 enfants ; Desnerck Arthur, rue des Longues-Haies, 70, c. Flamencourt, 5 enfants ; Octor Auguste, rue de Maubeuge, 30, c. Loridan, 23, 5 enfants.

7° 14 Primes en argent de 50 francs (Fondation Théodore Lallemand) : Plouvier Charles, rue Ste-Elisabeth, 18, c. Desreumaux, 16, 5 enfants ; Buyens Charles, rue des Longues-Haies, 338, c. Jénart, 4, 4 enfants ; Rivière Jules, rue du Fontenoy, 87, c. Moreau, 45, 7 enfants ; Boucher Florentin, rue du Fontenoy, 216, c. Allart, 1, 6 enfants ; Delayen Amédée, rue du Fort, 100, 8 enfants ; Veuve Descamps Louis, rue de l'Epidème, 6, 4 enfants ; Hennebicque Théophile, rue de la Perche, imp. de la Brasserie, 88, 6 enfants ; Pattyn Paul, rue d'Inkermann, 185, 7 enfants ; Decrulles Charles, rue La-Rochefoucault, c. Vandemme, 70, 5 enfants ; Veuve Encman Victor, rue des Longues-Haies, 64, c. Roussel, 4, 3 enfants ; Penet Henri, rue de la Guinguette, 109, cour du Dragon, 2, 4 enfants ; Gras Charles, rue Bernard, 46, c. Villeghe, 5, 6 enfants.

8° 10 Primes en argent de 35 francs (Fondation J. Gadenne-Micholet), accordées aux familles les plus chargées d'enfants en bas-âge : Gilmé François, rue de la Perche, fort Sion, 20, 8 enfants en dessous de 13 ans ; Lejeune Achille, rue du Moulin, 161, 8 enfants idem ; Carpentier Henri, rue des Longues-Haies, c. Debouvre, 14, 7 enfants id. ; Hennebicq Louis, rue de la Perche, sentier de la Brasserie, 7, 7 enfants id. ; Verrassel Georges, rue du Pile, c. Hespel, 6, 7 enfants id. ; Pichelle Victor, rue de Lille, impasse des Arts, 5, 7 enfants id. ; Vanoverberghe Julien, rue de la Fosse-aux-Chênes, c. Sinsoilliez, 6 enfants id. : Lemahieu Lévin, rue de Condé, 34, c. Vroman, 6, 6 enfants id. ; Masses Henri, rue Ste-Elisabeth, 37, 6 enfants id. ; Peraye Julien, rue Watt, 82, c. Six, 40, 5 enfants id.

Préparez le mois du Sacré-Cœur. — Grand choix de lectures pieuses à la LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue. — Mois du Sacré-Cœur depuis 10 cent.

La **Poissonnerie Modèle** reçoit tous les jours : Soles, Turbots, Saumons, Langoustes, Huîtres, toutes espèces de poissons, 45 et 54, rue Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 0175

Une sexagénaire grièvement brûlée

Un très grave accident s'est produit lundi matin, vers onze heures et demie. La victime est une vieille demoiselle, Mlle Augustine Meurisse, 63 ans, qui demeure seule dans une chambre de l'épicerie-buvette tenue par M. Léon Delbarre, rue Saint-Elisabeth, 39.

Elle était occupée à préparer son dîner. Comme elle s'était trop approchée du poêle, son tablier s'enflamma et communiqua le feu à tous ses vêtements.

La malheureuse, en proie à d'atroces souffrances, appela au secours. Ses cris furent entendus par le jeune Cyr Jouveneaux, qui cassait du bois dans la cour intérieure de l'épicerie.

Avertis par lui, les gens de la maison et les voisins pénétrèrent aussitôt dans la chambre de Mlle Meurisse.

La pauvre vieille était affalée sur le parquet, n'ayant plus la force de se défendre contre les flammes envahissantes. On s'empressa de lui arracher ce qui lui restait de vêtements et on courut chercher M. le docteur Dispa.

Le praticien constata que Mlle Alphonsine Meurisse avait des brûlures très profondes et très étendues à la poitrine, au ventre, à la figure et surtout sous les aisselles.

Après un premier pansement, il l'a fait transporter à l'hôpital en voiture d'ambulance.

L'état de la victime de cet accident est considéré comme très grave.

Abonnement à la lecture musicale. Toutes les nouveautés y paraissent chez Marcelli, 20 rue du Sole, Roubaix. Téléphone 2005. 0179

Une audacieuse agression

QUATRE ARRESTATIONS AU PARQUET DE LILLE

Le 19 mai dernier, vers 10 heures 1/2 du matin, Victor Houtemans, 21 ans, de Dottignies, passait en vélo au quai du Sartel, lorsqu'il se heurta sur le pont du chemin de fer, à une corde tendue en travers de la route. Il tomba.

Cinq individus bondirent alors sur lui, le rouèrent de coups, le dévalisèrent et prirent la fuite avec sa bicyclette.

Au cours de son instruction, M. Houeix, juge d'instruction, aidé par la police de Roubaix, parvint à connaître les agresseurs. Ils se nommaient Léon Bacq, Alphonse Lespagnol, Henri Hesman, Alfred Bury.

Ceux-ci avaient été invités à se rendre lundi matin au parquet pour y être interrogés et confrontés avec leur victime.

Ils ne s'attendaient certes pas à être arrêtés, car deux d'entre eux vinrent à Lille en bicyclette.

Devant M. Houeix les quatre inculpés protestèrent de leur innocence et déclarèrent qu'ils ne connaissaient pas Houtemans.

Celui-ci précisa la façon dont il avait été attaqué et reconnut formellement ses agresseurs.

Estimant que des charges suffisantes pesaient sur eux, M. Houeix signa un mandat de dépôt pour les quatre individus. Ceux-ci furent aussitôt écroués.

Halle Flipo. Meilleur marché que partout. 0121

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

1ère COMMUNIONS Dragées Boîtes Chocolats 5, rue du Prêtre, Lille 0226

du 29 mai

Naissances. — Alfred Dupriez, rue de Bouvines, cour Foutier, 42. — Pierre Mahieu, rue du Moulin, 103. — Charles Huet, rue du Manège, 7. — Robert Lemaire, rue des Fondeurs, cour Saint-Maurice, 8. — Albert Dewitte, rue Voltaire, 85. — Roger Lewille, rue Cugnot, 58. — Charles Vankeymeulen, avenue Julien-Lagache. — Jean Fontaine, rue Saint-Georges, 25.

Décès. — Gustave Reversé, 10 mois, avenue Julien-Lagache. — Auguste Delfour, 45 ans, rue de l'Ommelet, 48. — Elie Sauvage, 77 ans, rue de Flandre, 59. — Augustine Tiberghien, 49 ans, boulevard de Colmar, 24. — Laure Dorchies, 56 ans, rue de Barbieux. — Augustine Fumery, 77 ans, rue de Cotgem. — Alice Bigant, 23 ans, avenue Julien-Lagache.

VIOLETTES VIVANTES Savon donnant l'illusion des violettes fraîchement cueillies. Victor Vaissier. 0237

WATTRELOS

Premières Communions. — A Notre-Dame du Bon Conseil le dimanche 28 mai, a eu lieu la cérémonie de la Première Communion solennelle des enfants. Une soixantaine d'entre eux, après avoir suivi avec piété la retraite préparatoire à ce grand acte, se sont approchés pour la première fois de la Sainte Table.

CROIX

Sur le pied. — A la briqueterie Coisne, Henri Mervillies, 32 ans, de Desselghem, a reçu une pelle à charger le mortier sur le pied droit. Contusions. 10 jours de repos. Docteur Isbesques.

Doigt coupé. — Chez Hugot, Julie Lorthiois, cartonnière, était occupée à piquer des boîtes, lorsqu'elle eut l'extrémité du médius droit coupé par sa machine. 10 jours de repos. Docteur Lepers.

CROIX. — Naissance. — Honorine Bénit, rue de la Makellerie, 28.

Mariage. — Denis Tonneau, emballeur et Marthe Thomas, cartonnière à Lille.

POUDRE ROCHER CONSTIPATION
Entière guérison. — Guerre. — Désormais.
Le plus agréable et le plus efficace des Laxatifs.
Flacon 20 doses : 2.50. GUINET, Pharm. 1, rue Saulnier, Paris. 0112-1

WASQUEHAL

Nécrologie. — Hier, à 9 heures 1/2, ont eu lieu au milieu d'une assistance très nombreuse les funérailles de M. Louis Mulliez, contremaître de la maison Hannart et médaillé du travail. La société des médaillés qui a offert une couronne à leur collègue se trouvait presqu'au complet dans le cortège. La médaille était portée sur un coussin de parade. Le deuil était conduit par M. Lejeune-Mulliez, maire, et Lepers, beau-frère et neveu du défunt.

Au cimetière, M. Lenoir, directeur gérant de la maison Hannart, prononça en termes émus, le discours suivant

Discours de M. Lenoir

Mesdames, Messieurs,

Avant d'adresser un dernier adieu à l'honnête homme que la mort vient de ravir si brusquement à l'affection de son épouse et de sa famille, nous nous faisons un devoir de retracer ici la laborieuse carrière si vaillamment parcourue par celui que nous regrettons tous.

Louis Mulliez fut, depuis sa tendre jeunesse estimé par tous ses camarades et il fut le soutien pendant de longues années de sa vieille mère restée veuve, tous les siens le chérissaient.

Sous une rude écorce, il cachait un cœur d'or et les quarante années consécutives qu'il a passées au service de la maison Hannart frères, comme chef charpentier, sont une preuve de son aptitude et de son dévouement; il vénérait ses maîtres, aussi en était-il tout particulièrement estimé. C'était le type du travailleur actif et infatigable, toujours assidu à la tâche, se donnant sans compter. La médaille d'honneur qu'il reçut en 1902, fut la juste récompense de ses mérites.

Par son énergie peu commune, il faisait l'admiration de ses compagnons de travail qui tous suivaient son exemple et le respectaient comme un père. Son souvenir restera gravé dans leur mémoire.

Attends ici, brave Louis, la récompense que le ciel donne à ceux qui parcoururent honnêtement les étapes de la vie. Reçois du fond de tous les cœurs un suprême adieu.

Après M. Lenoir, M. Choquenet s'exprima en ces termes, avec l'émotion d'un ami qui déplore la perte d'un ami.

Discours de M. Choquenet

Mesdames, Messieurs,

La Société des Médaillés du Travail de Wasquehal vient de perdre, en la personne de Louis Mulliez, un de ses dévoués sociétaires et aussi l'un des plus anciens décorés.

Notre camarade, vous le savez tous, était un de ces cœurs fortement trempés et l'affection qu'il témoignait à chacun était profonde et sincère.

Les éloges qui viennent d'être adressés à sa mémoire au nom de ses patrons et de ses camarades d'atelier sont des plus mérités.

Ainsi, groupés autour de sa dernière demeure, nous adressons tous à celui qui fut notre ami, un dernier et bien pénible adieu.

Ami, trop tôt disparu de nos rangs, nous conserverons dans nos cœurs un pieux et bon souvenir de ton séjour parmi nous, si cruellement interrompu par la mort.

Adieu Louis, repose en paix.

Sur le parcours, tous les drapeaux placés pour le festival et la fête de Jeanne d'Arc, avaient disparu.

Echo du Festival. — Tirage des primes. — Dimanche à 10 heures et demie du soir, les primes accordées aux sociétés qui avaient pris part au festival, ont été tirées et adjugées comme il suit :

1re prime, 30 fr., Aux francs Boers ; 2, 25, aux Bouchonneurs de chez Gabrieux, au Noir Bonnet ; 3e, 20 fr., Aux Chançards de chez Ployart ; 4e, 15 fr., à l'Union Fraternelle des Anciens Militaires ; 5e, 10 fr., aux Archets du Noir Bonnet.

Toutes ces sociétés ont fait la part des pauvres.

Le garde champêtre de Gruson

Le garde-champêtre de Gruson étant décédé récemment, le Maire de cette commune a nommé un nouveau garde et il a soumis la nomination de ce dernier à l'agrément de M. le Préfet ainsi que le veut l'article 102 de la loi municipale.

Cette nomination n'a pas été agréée.

Le Maire de Gruson avait cependant choisi un homme honorable, réunissant les conditions exigées pour remplir convenablement ses fonctions.

Pour quelles raisons cet homme est-il refusé ?

La loi n'oblige pas le Préfet à faire connaître les motifs de sa décision, c'est vrai: mais il faut reconnaître que la situation créée par ce refus est au moins bizarre. Le Maire est le premier intéressé à ce que la police de sa commune soit faite par un agent irréprochable et ce n'est que lorsqu'il est suffisamment renseigné sur la conduite, les antécédents et la valeur du candidat qu'il procède à sa nomination.

Pour refuser son agrément au candidat choisi par le Maire, M. le Préfet, qui ne connaît pas ce candidat, doit s'appuyer sur quelque chose. Où prend-il les renseignements sur lesquels il base sa décision ?

La réponse à cette question est facile.

Nous avons déjà dit maintes fois que les délégués communaux existaient toujours. En voilà une nouvelle preuve.

Que M. le Maire de Gruson nomme un bicard bon teint, si incapable soit-il, il aura toutes les chances de le voir agréer sans difficultés.

Le « Journal de Roubaix » a annoncé, il y a une quinzaine de jours, qu'un particulier dont il donnait le nom et qui n'était pas celui désigné par le Maire, venait d'être nommé garde de Gruson. C'était une erreur ou un ballon d'essai à l'adresse du maire et rien de plus.

TOURCOING

Pour le Pape. — Nous transmettrons à la « Croix » de Paris les offrandes de : Une personne pour une grâce particulière, 2 fr. — Une jeune fille pour le succès d'un examen, 1 fr.— Une famille tourquennoise sollicite la bénédiction du Saint-Père, 3 fr.

Bénédiction d'un drapeau de la J. C. — La Jeunesse Catholique de la Croix-Rouge s'organise de jour en jour.

Dimanche, son magnifique drapeau, don de MM. Motte, les généreux bienfaiteurs de la paroisse, a été béni par M. le Curé à la messe de onze heures et demie.

La Jeunesse Catholique, précédée de la Société de Gymnastique, s'est rendue à l'église au son des clairons et des tambours. Les drapeaux des deux groupes se sont placés de chaque côté de l'autel, et la messe a commencé au milieu d'une grande affluence.

La maîtrise et une symphonie ont rehaussé l'éclat de la fête.

Après la messe le cortège s'est reformé dans le même ordre pour se rendre au Cercle, où l'on chanta un vigoureux vivat à MM. Motte.

Les opérations de la Caisse d'épargne en 1910. — Le compte-rendu des opérations de la Caisse d'Epargne pour 1910 vient d'être publié. Dans son rapport sur l'ensemble des résultats M. Georges Lombard, président du Conseil des Directeurs, s'exprime comme suit :

« J'éprouve une vive satisfaction à vous dire que les résultats de l'année écoulée dépassent nos prévisions les plus optimistes. Ils marquent une nouvelle étape dans la voie de la prospérité, et, autant que l'on en peut juger d'après les renseignements sommaires publiés par l'ensemble des Caisses d'Epargne, ils assurent à votre établissement une place très honorable dans le classement général de 1910 ».

La Caisse a reçu l'an dernier 3.832.062 fr. 19; elle a remboursé 3.461.749 fr. 73. Son avoir total en fin d'exercice est de 17.703.475 fr. 48.

Cet avoir représente une moyenne de 561 fr. 35 par livret, de 139 fr. 17 par habitant et de 236 déposants par 1.000 habitants.

Habitations à bon marché. — Sur ce point M. Georges Lombard s'exprime comme suit :

« Estimant qu'il ne peut être fait un meilleur emploi de la fortune de la Caisse que de l'utiliser pour le mieux être des travailleurs économes qui contribuent chaque jour à l'accroître, le Conseil des Directeurs a, il y a déjà de nombreuses années, adopté le projet que j'ai eu l'honneur de lui présenter, de construire pour les déposants qui en feraient la demande, des habitations qui leur auraient été données en location avec promesse de vente.

« Nos déposants n'ont-ils pas compris que de nombreux et réels avantages leur étaient offerts ? En tous cas, il n'a pu jusqu'à présent être donné suite à ce projet, aucune demande ne nous ayant été faite.

« Sous une autre forme nous avons tenu à associer la Caisse d'Epargne à cette œuvre dont nous avons depuis longtemps apprécié la haute portée économique et sociale, en l'inscrivant pour une participation de 20.000 francs à la Souscription des actions de la Société Anonyme et Coopérative des Habitations à bon marché de Tourcoing ».

Un ivrogne dangereux. — Lundi matin, étant ivre, Victor Lecoutre, 25 ans, journalier à la Croix-Rouge, avait acheté un revolver. Rue du Casino, il tira un coup de son arme, qui était chargée à blanc.

Un rassemblement se forma. Des agents intervinrent et conduisirent Victor Lecoutre au poste, non sans avoir été, durant le parcours, gratifiés d'épithètes... gracieuses.

Lecoutre sera poursuivi pour ivresse, outrages et port d'arme prohibée.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 29 mai

Naissances. —Lucienne Dufermont, rue des Villas, 54. — Armand Petit, rue Descartes, 37. — Claire Richet, rue des Cinq-Voies, impasse St-Louis, 9. — Mireille Fleurquin, rue de Roscou, 53. — Marie Laverse, rue du Chêne-Houpline, 28. — Alphonsine Declercq, rue de Neuville, 33. — Emilia Deschamps, rue du Clinquet, 100. — Germaine Windels, rue Dergneucourt, 4. — Georges Vuylsteke, rue du Moulin-Fagot, 17.

Mariages. — Jean Castel, cocher et Julia Vierlinck, magasinière. — Rodolphe Lenis, employé et Marie Fleury, tailleuse. — Auguste Thuilliez, noyauteur et Julienne Verdonck, soigneuse. — Victorien Crahay, rattacheur et Rachel Dieryck, doubleuse.

Décès. — Jean Couroible, 56 ans, rue Achille-Testelin, 57. — Emilie Taneri, 88 ans, rue de Tournai, 49. — Jeanne Dugardin, 24 ans, rue du Touquet, 41. — Arthur Langlais, 46 ans; Marie Bolle, 50 ans, rue Nationale, 122.

SUCRE DELERUE est le plus pur, le plus savoureux ! 0119

HALLUIN

Coups à un contremaître. — Lundi matin, M. Léon Dehaut, qui travaille à Wervicq, prenait vers 10 heures le tramway à la gare d'Halluin. Il fut aperçu par un groupe de grévistes de chez Lepoutre qui le prirent pour un ouvrier travaillant à l'usine. Comme le tramway se mettait en marche, les grévistes ne purent atteindre M. Dehaut.

A l'arrêt du « Petit-Baptiste », situé sur la route de Bousbecque, les grévistes qui avaient suivi le tramway, prirent d'assaut la voiture et assaillirent le contremaître à coups de poing et à coups de pied.

Les employés du tramway, aidés d'un préposé des douanes et d'un brigadier, réussirent à dégager M. Dehaut, qui ne comprenait rien à cette lâche agression. Quelques minutes plus tard le tramway continuait sa route.

La police a ouvert une enquête.

ASTHME POUDRE, CIGARETTES **TAILLIAR** 1er BREVETÉ. Fondée en 1862. 21, Rue Richelieu, PARIS 0230

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Vol. — M. Houeix renvoie devant le tribunal correctionnel du 3 juin Henri Verroye, 26 ans, ouvrier agricole, qui a dérobé une somme de 50 francs à Mme veuve Neyrinck.

LINSELLES

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi soir à 8 h., le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Bonenfant, maire ; 19 conseillers sont présents.

M. Charles Wallaert est nommé secrétaire.

— M. Bertrand, contrôleur des Contributions directes de Tourcoing, présente le travail établi pour la répartition, ce travail est approuvé.

— Le Maire rappelle les travaux nécessaires dans divers endroits de la commune, et dont il a été question au cours de la dernière séance de la Commission municipale.

Figurent parmi ces améliorations, le mur de clôture du presbytère, l'établissement d'un trottoir pavé avec bordure le long des maisons de la Place du Trieu, le renouvellement d'une partie du pavé du Cagebert, des sentiers du Vinage et du Louis-d'or, ainsi que la réparation de plusieurs chemins communaux.

Ces projets sont adoptés à l'unanimité.

M. le Maire propose ensuite de confectionner un plan d'alignement pour les sentiers du Bas-d'Enfer, du Blaton et du Trieu à la rue des Processions.

Une somme de 300 francs est votée pour l'exécution de ces divers projets.

— Eclairage public. — M. le Maire présente au Conseil un rapport concernant la concession pour l'éclairage public. La dépense annuelle sera de 250 fr. Cette question est approuvée par tout le Conseil.

— Energie Electrique. — M. le Maire expose au Conseil le dossier relatif à une demande de concession d'une distribution d'énergie électrique. Ce dossier sera soumis à l'examen de la Commission compétente, et le rapport sera présenté à la prochaine réunion du Conseil.

— Agrandissement du Cimetière. — M. Bonenfant fait connaître à l'assemblée que le Cimetière communal est devenu trop petit et qu'il n'existe plus de terrain pour les concessions.

Le terrain commun fera bientôt défaut. Il y a lieu d'étudier le projet soit d'un agrandissement ou d'un transfert.

M. le Maire demande au Conseil s'il est d'avis de présenter la question à la préfecture. La question est approuvée à l'unanimité.

Les comptes et budgets de l'Hospice et Bureau de bienfaisance

Le Conseil examine les divers comptes et budgets.

Compte administratif pour l'année 1910 : recettes, 18.036 fr. 09; dépenses, 16.960 fr. 25. Excédent de recettes 1.055 fr. 84.

Budget additionnel pour 1911 : Recettes, 3.355 fr. 84; dépenses, 3.341 fr. Excédent de recettes 14 fr. 20.

Budget primitif pour 1912 : Les recettes et dépenses s'équilibrent par la somme de 15.518 fr. 65.

Bureau de bienfaisance. — Compte administratif pour 1910 : recettes, 17.312 fr. 33; dépenses, 16.122 fr. 48. Excédent de recettes, 1.189 fr. 85.

Budget primitif pour 1912 : Les recettes et dépenses s'équilibrent à 13.943 fr. 90.

Budget additionnel pour 1911 : recettes 1.189 fr. 85; dépenses, 1.188 fr. 41.

Compte administratif du maire pour 1910

La lecture du compte administratif du maire est donné et se répartit comme suit : recettes, 71.412 fr. 28; dépenses, 58.557 fr. 94. Excédent de recettes, 12.856 fr. 94.

M. Loëuis Mahieu, au nom du Conseil, félicite chaleureusement M. Bonenfant pour sa bonne gestion. M. le Maire le remercie de ses bonnes paroles et dit que c'est grâce au dévouement précieux de ses collaborateurs et à leurs conseils qu'il a pu mener à bien les affaires de la commune. Il répète qu'il espère que ces concours lui seront continués.

Budget additionnel pour 1911. — On examine ensuite les chapitres additionnels. Les recettes prévues s'élèvent à 13.757 fr. 12; les dépenses à 13.363 fr. 97. Excédent, 393 fr. 15.

Le budget primitif pour 1912 prévoit en recettes 59.814 fr. 02; les dépenses sont équivalentes.

— Le budget du Service vicinal pour 1912 s'élève comme les années précédentes à la somme de 10.295 fr. en recettes comme en dépenses.

— Fonds de chômage. — M. le Maire propose d'affecter une somme de 1.000 fr. à prendre sur les fonds disponibles pour créer un fonds de chômage. Le Conseil décide de renvoyer la question à la Commission des Finances qui l'étudiera.

— Les familles nombreuses. — M. Henri Charles demande s'il ne serait pas possible d'accorder comme dans la commune d'Halluin une prime de naissance aux pères de familles nombreuses.

Il propose de remettre une somme de 10 fr. à la naissance de chaque enfant à partir du troisième.

Cette proposition est favorablement accueillie, mais M. le Maire estime qu'elle a besoin d'être étudiée. Et à la demande de M. Bonenfant, le Conseil vote la création de cette nouvelle œuvre de bienfaisance.

Ensuite une subvention exceptionnelle de 1000 fr. est votée en faveur de dix nouveaux musiciens rentrant du service militaire qui font partie de la Musique municipale, afin de leur fournir les tenues et instruments nécessaires.

Le Conseil se constitue à huis-clos.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

COFFRES-FORTS GRUSON
21, Rue Royale, 21, LILLE 0129

MOUVAUX

Un mauvais calcul de l'Administration. — Chaque fois que l'Administration peut favoriser le développement de l'industrie et du commerce, elle y apporte la plus entière mauvaise volonté. Témoin ce qui se passe à Mouvaux.

Voilà une ville de 8.000 habitants où, malgré des réclamations réitérées du Conseil municipal, il est impossible d'obtenir un quatrième facteur des postes. Dans certains quartiers les lettres sont distribuées, le matin, à onze heures et même plus tard. Avec les exigences du commerce moderne y a-t-il un négociant ou un industriel qui puisse résister à un pareil retard sur ses concurrents ?

Et cependant il est des cas où l'Administration montre plus d'activité.

Dès que Mouvaux eut six mille habitants, Madame l'Administration déclara que ce n'était plus un village mais bien une ville. Mouvaux paya cette dignité d'un surcroît d'impôts.

Un peu plus tard on donna à M. le Maire, pour exécuter la police, un commissaire.

On pensera qu'en supportant les charges d'une ville, Mouvaux pourrait en avoir les avantages. Tout au moins devrait-on lui accorder ce quatrième facteur indispensable à la pratique des affaires.

Si encore l'Administration, en économisant le maigre salaire d'un facteur, faisait une bonne opération on comprendrait son entêtement. Au lieu de cela, elle nuit à l'expansion d'une commune et, par là même, elle restreint les familles contributives des habitants en même temps que le trafic postal. Elle est la première victime. Il paraît que ce rôle lui plaît.

Installation de SALLES DE BAINS, W.-C.
ALBERT MATRAU
ZINC, GAZ, EAU
LILLE, 65, rue de Béthune, 65, LILLE 0185

UN CANTONNIER

écrasé par un train

A SAINT-ANDRE

Lundi après-midi, une équipe de cantonniers travaillaient à environ 200 mètres de la gare de Saint-André à la réfection du ballast.

A l'arrivée du train 2426 d'Armentières, la plupart des ouvriers se garèrent précipitamment.

L'un d'eux cependant, nommé Ingelaere, 32 ans, habitant à Bailleul, n'eut pas le temps de se sauver. Il fut tamponné par le train que le mécanicien ne pût malheureusement arrêter assez tôt.

A l'infirmerie de la gare, où le cantonnier fut transporté, on constata qu'il avait trois côtes brisées, le bras droit fracturé, le bassin défoncé.

Il succomba presqu'aussitôt des suites d'une hémorragie interne.

Le corps a été transporté à la gare de Lille où M. Jénot, commissaire de police, fit les constatations d'usage. Il fut ensuite transporté à la Morgue.

Pour tout bon potage, le **TAPIOCA INDIEN**, pur manioc Utilissima, est indispensable. 0116

Une fabrique de lin en feu

A WERVICQ (Belgique)

Dans la nuit de samedi à dimanche, un incendie a détruit, place de la Gare, à Wervicq, une importante fabrique de lin et de nombreux magasins qui lui étaient annexés.

Le feu se déclara vers 11 h. 1/4 du soir. Il eut beau jeu de se propager parmi l'entassement des matières inflammables et quand les voisins s'aperçurent du sinistre, les flammes sortant de partout à la fois ne permettaient plus de deviner quelle partie des bâtiments avait été la première atteinte.

Deux maisons voisines,